

France

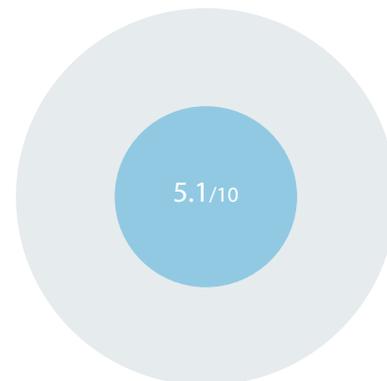


La France obtient des résultats relativement bons sur les trois dimensions du 3fP-Tracker avec une note particulièrement forte dans l'environnement favorable. Cependant, comme pour tous les pays et régions considérés, l'environnement financier réglementaire français peut encore être largement amélioré pour qu'il devienne véritablement „ adapté à Paris „. La réglementation et les politiques financières actuelles devraient encore être améliorées pour soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone par l'intermédiaire du secteur financier.

L'évaluation de 3fP-Tracker montre que la France a pris l'initiative en matière de transparence des investisseurs et des gestionnaires d'actifs grâce à l'article 173-VI depuis 2015. En ce qui concerne la surveillance des banques et des assurances, de nouvelles pratiques de supervision visant à intégrer les risques climatiques sont en train d'émerger, principalement basées pour le moment sur l'engagement des superviseurs avec les banques et les assurances. La France est à la pointe des stratégies climatiques nationales et de l'alignement des opérateurs d'investissements publics qui s'ensuit. Cette volonté d'exemplarité se caractérise également par le rôle moteur de la banque centrale française et l'émission d'obligations souveraines et locales vertes.

TRANSPARENCE & REPORTING

La transparence sur les risques climatiques est élevée en France en raison de l'article 173-VI de la loi de transition énergétique et de croissance verte de 2015, qui exige la divulgation d'un large éventail d'informations relatives au climat. L'article exige des investisseurs français qu'ils divulguent, entre autres, comment les critères ESG sont pris en compte dans les processus décisionnels et comment la politique ESG est structurée, comment les risques liés au climat sont identifiés et gérés ou les mesures des émissions de type 1-3.



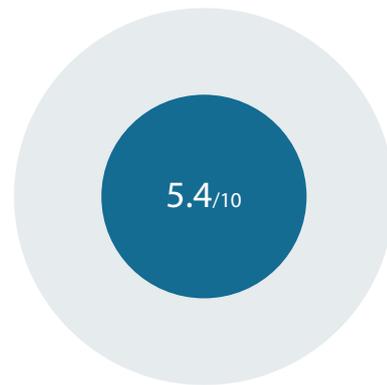
La transparence sur les produits financiers verts français est renforcée par deux labels verts complets, le label GreenFin du ministère de la Transition écologique et solidaire et le label Investissement socialement responsable (ISR) du ministère des Finances. Alors que GreeFin s'adresse aux projets „vert foncé“, l'ISR est plus largement applicable aux investissements durables.

La France a transposé la directive sur les droits des actionnaires II au-delà de ses exigences minimales dans le domaine de la transparence salariale. Ainsi, la loi PACTE rend obligatoire pour les sociétés cotées la publication annuelle d'un ratio d'équité, qui mesure l'écart entre les rémunérations des dirigeants et le salaire moyen et médian des salariés. L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a renforcé ses activités de surveillance afin d'assurer une meilleure qualité de l'information fournie par les fonds d'investissement sur leur politique ISR.

En France, il serait possible d'accroître encore la transparence en matière de climat en se concentrant sur l'amélioration de l'orientation client, en adaptant les normes comptables aux risques liés au climat et en mettant davantage l'accent sur les aspects climatiques dans les fonctions de conseiller en investissement.

LA SUPERVISION, LA GESTION DES RISQUES ET LA STABILITÉ DU SYSTÈME

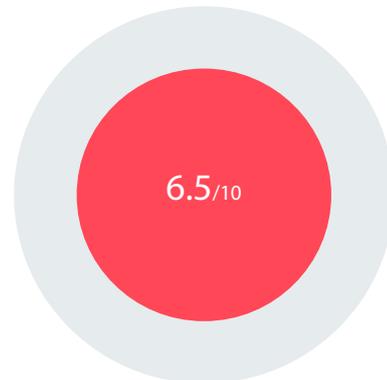
La France obtient un score moyen-élevé en matière de surveillance, de gestion des risques et de stabilité financière. Cela s'explique principalement par le fort positionnement de la banque centrale et des autorités de surveillance, ainsi que par les pratiques émergentes en matière de surveillance des risques climatiques pour les banques et les entreprises d'assurance. La récente prise de conscience par les régulateurs et les superviseurs de l'importance des questions climatiques les a conduits à une forte mobilisation interne et au sein du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS). Cette mobilisation s'est traduite par la mise en place de nouvelles pratiques de supervision pour les banques et les entreprises d'assurance, avec une petite avance pour la supervision bancaire. Néanmoins, les risques climatiques ne sont toujours pas pris en compte dans la réglementation prudentielle actuelle. Les tests de stress climatique n'ont pas encore été utilisés, mais ils font l'objet de discussions actives avec l'industrie financière avant d'être mis en œuvre.



La DG Trésor a mis en place en juillet 2019 un cadre de suivi des engagements pris par les acteurs financiers français au cours des dernières années, notamment en matière de désinvestissement des activités fossiles : l'AMF et l'ACPR ont ainsi lancé chacune une Commission Climat et Finance Durable, avec des professionnels et des experts indépendants, notamment pour suivre ces engagements.

ENVIRONNEMENT FAVORABLE

La France dispose d'un environnement favorable très incitatif au financement vert. Le gouvernement soutient fortement le financement vert par le biais de programmes de subventions complets (programmes fiscaux et instruments financiers), d'une stratégie climatique claire pour la France, sur laquelle tous les investissements publics doivent s'aligner et d'une position de leader en tant qu'émetteur d'obligations d'Etat vertes.



Avec Finance for Tomorrow, Paris est l'une des places financières vertes les plus actives et les plus présentes. La Banque de France a été la première banque centrale européenne à publier un Rapport sur l'investissement responsable qui s'appuie sur les recommandations de la Task Force sur l'information financière relative au climat (TCFD).

La France bénéficiera en outre de la mise en œuvre potentielle de la taxonomie de l'UE par la Commission européenne. Le gouvernement français et ses agences sont fortement impliqués dans le développement de la taxonomie européenne. Les efforts en matière de financement vert pourraient être encore amplifiés en fournissant une éducation sur la relation entre la finance et le changement climatique dans tous les domaines.